

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 04 novembre 2025
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 4 pouvoirs	24 octobre 2025	24 octobre 2025

N° délibération	Objet
2025-116	Pass Commerce et Artisanat – aide à l'entreprise ATCC Charpente Couverture à Huelgoat

Le 04 novembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMENER,

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Barbara PERRON, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU à Marie-Noëlle JAFFRE

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHERS, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Jacques THEPAUT, intéressé par le sujet, sort de la salle avant les débats et le vote de cette délibération.

Rapporteur : Georges MORVAN

Vu la délibération du 30 avril 2019 de mise en place du dispositif Pass Commerce Artisanat

Vu la convention signée avec la Région Bretagne

Vu le rappel du dispositif

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	Antoine Thépaut Charpente Couverture
Forme juridique	EURL
Adresse	49 Coat Mocun 29690 HUELGOAT
Activité	Charpente Couverture
Effectif	0 ETP
Projet	Matériel et mobilier
Montant investissement	15.909,51 €
Taux de subvention	30 % de 23 424,12 € H.T.
Subvention accordée	7 027,24 €

Cette aide est adossée au règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de *minimis*.

Le versement d'une aide à l'investissement de 7.027,24 € à l'entreprise d'Antoine Thépaut de Charpente Couverture à Huelgoat est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Le secrétaire,

A large, stylized handwritten signature in blue ink.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 05 novembre 2025